

## Levée des sanctions économiques contre la Rhodésie

Le gouvernement du Canada a décidé de prendre les mesures juridiques nécessaires pour lever les sanctions économiques qui pèsent sur la Rhodésie depuis 14 ans, a annoncé le mois dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mlle MacDonald a fait part de sa grande satisfaction en apprenant que les entretiens de Lancaster House avaient connu une issue heureuse. Comme toutes les parties ont souscrit au plan global proposé en vue du règlement pacifique de ce problème de longue date, les objectifs de la Déclaration de Lusaka, que le gouvernement avait inconditionnellement fait siens, sont maintenant atteints. En conséquence, l'établissement d'un cessez-le-feu véritable fera disparaître la menace à la paix et à la sécurité internationales qui a mené à l'imposition des sanctions en 1965.

Mlle MacDonald a également exprimé l'espoir que la communauté internationale aide à la mise en application des accords de Londres dans les meilleurs délais. Le Canada jouera de son côté le rôle qui lui revient dans ce processus.

## Commission Canada-Sénégal

Le ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international, M. Martial Asselin, et son homologue sénégalais ont signé un mémoire d'entente visant la création d'une commission bilatérale Canada-Sénégal.

Cette commission qui aura pour but de promouvoir les relations canado-sénégalaises dans tous les domaines d'intérêt mutuel servira de cadre de réflexion sur l'état des relations entre ces deux pays et déterminera les orientations générales en vue de donner une nouvelle impulsion aux relations bilatérales, sur la base des avantages réciproques et des intérêts mutuels.

La création, en juillet dernier, d'une commission bilatérale Canada-Cameroun et l'établissement, plus récemment, d'une commission bilatérale Canada-Côte d'Ivoire réaffirment la volonté du gouvernement canadien de considérer les relations du Canada avec l'Afrique comme un volet fondamental de sa politique étrangère.

## Iran: déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Iran, tenue à New York le 30 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, a déclaré que les Canadiens étaient indignés de voir comment le droit international avait été bafoué en Iran. Voici des passages de la déclaration du Ministre.

... "Rarement les conséquences historiques d'une décision auront-elles été aussi claires pour ceux qui sont appelés à la prendre. Ce serait mettre en péril la substance même de la communauté inter-

nationale et risquer de sombrer dans une ère d'anarchie diplomatique que de rester aveugle à l'absolue nécessité d'une action correctrice collective.

"Mais, Monsieur le Président, la décision que doit prendre le Conseil aujourd'hui déborde la dimension humanitaire ou le cadre juridique. Les membres devraient tous être conscients que leur décision peut sensiblement influencer sur la pertinence, voire l'utilité, des Nations Unies comme instrument du maintien de l'ordre international.

"Le Conseil de sécurité a déjà enjoint l'Iran de relâcher les otages détenus à Téhéran, et a demandé à l'Iran et aux États-Unis de prendre des mesures pour résoudre les divergences qui demeurent entre eux. Dans une décision unanime, la Cour internationale de justice a également demandé la libération des otages. À l'évidence, ces actions n'ont pas suffi pour convaincre l'Iran de respecter ses obligations internationales.

"La résolution dont le Conseil est saisi permet au Secrétaire général de tenter un dernier effort de persuasion après ceux qu'il a déjà faits. Nous espérons qu'il réussira. Mais il vous est en outre demandé qu'en cas d'échec — si l'Iran maintenait son refus — de prendre de nouvelles mesures, soit d'appliquer des sanctions aux termes des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ces dispositions ont justement été conçues pour être utilisées dans des situations comme celle-ci, lorsqu'un pays viole de façon flagrante les obligations qu'il a contractées comme membre de la communauté internationale...

"En appuyant la résolution, les membres du Conseil feront savoir clairement au gouvernement de l'Iran que son comportement est totalement inacceptable pour le reste du monde. Mais il devrait être clair que l'Iran pourra, dès qu'il aura de nouveau adopté une attitude conforme au droit international, se tourner vers la communauté internationale pour faire entendre la totalité de ses doléances et ce, en toute justice.

"Au nom du peuple canadien, j'invite instamment les membres du Conseil à entériner cette résolution. Il s'agit d'une mesure positive et pacifique qui peut contribuer effectivement à dénouer cette impasse intolérable qui menace la paix, l'ordre et la saine administration des affaires internationales."

## Ruée vers l'or au Québec

Selon le président de l'Association des mines de métaux du Québec, la montée en flèche du prix de l'or, cause de l'essor de l'industrie minière dans le nord-ouest québécois, a injecté vraisemblablement \$100 millions dans l'économie de la région en 1979.

M. Gonzague Langlois a déclaré que, d'après les statistiques de l'Association, la production d'or s'élevait, en 1978, à la moitié de la valeur de la production minière de la région, qui a atteint \$202 millions.

D'ici deux ou trois ans, a-t-il ajouté, on prévoit d'entreprendre l'exploitation d'une douzaine de mines d'or et de cuivre, ce qui créera plus de 2 500 emplois.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de la production d'or du Québec provient de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-Ouest de la province.

Au cours des quatre dernières années, on a entrepris l'exploitation de quatre nouvelles mines d'or: les mines Darius et Thomson Bousquet à Cadillac, la mine Chadbourne à Noranda et la mine Belmoral à Val d'Or.

Silverstack Mines a entrepris l'an passé l'exploitation de ses mines Bras d'Or, Kena et Kewegana. SOQUEM, la société d'exploration minière appartenant au gouvernement du Québec, détient 50 p.c. des actions de Silverstack.

Dans le domaine de l'extraction du cuivre, la Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd. et la Selco Mining Corp. Ltd., toutes deux de Toronto, se sont associées pour exploiter un important filon au nord de Joutel.